



Réf. Farde e-Assemblées : 2389559

N° OJ : 121

Projet d'Arrêté - Conseil du 15/03/2021

Objet : Subside spécifique à la Croix Rouge : 7.871,97 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'association suivante;

Vu les crédits prévus à l'article 12403/33202 du budget ordinaire 2021;

Afin d'assurer le nettoyage du site occupé par la Croix Rouge pour la distribution de repas (l'ancien garage Citroën-Vergote sis Square Saintelette - 1000 Bruxelles).

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer un subside spécifique pour un montant total de 7.871,97 EUR, à l'article 12403/33202 du budget ordinaire 2021, à la Croix-Rouge de Belgique, rue de Stalle 96 - 1180 Bruxelles (n° d'entreprise 406.729.809) (sous réserve d'approbation du budget 2021 par l'Autorité de Tutelle).

Annexes :